



CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame et Monsieur Le (La) Conseiller(e)
Municipal(e)

Madame et Monsieur,

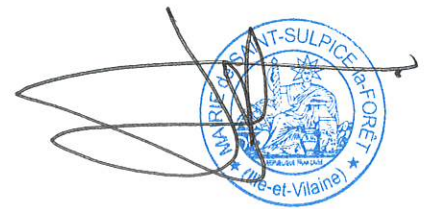
J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la réunion du Conseil Municipal qui se tiendra à la mairie le :

Mercredi 27 mars 2024 à 20h30

Veillez agréer, Madame et Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

À Saint-Sulpice-la-Forêt, le 20 mars 2024

Le Maire,
Yann HUAUMÉ



ORDRE DU JOUR

1. Finances / Reprise de l'excédent d'investissement du budget commune en section de fonctionnement
2. Finances / Vente de la parcelle n°AB 538 / Ilot Lucie Aubrac / délibération
3. Finances / Vote des taux d'imposition 2024
4. Finances / Vote des subventions 2024
5. Finances / Vote du Budget Primitif 2024 / Commune
6. Finances / Vote du Budget Primitif 2024 / Zone d'activités
7. Finances / Vote du Budget Primitif 2024 / Ilot Lucie Aubrac
8. Finances / Tarifs ALSH / Mini-camps / Délibération
9. Enfance / Jeunesse ALSH / recrutement de 2 contrats d'engagement éducatif / Délibération
10. Égalité des femmes et des hommes / Retour de l'étude d'Équation territoriale / Note d'intention politique / Validation
11. Finances / Agence Locale de l'Énergie et du Climat ALEC – Convention 2024-
12. Questions diverses

POUVOIR¹

Je soussigné Madame et Monsieur Le (La) Conseiller(e) Municipal(e)
donne pouvoir à :

- de me représenter à la réunion du Conseil Municipal convoqué pour le 20 mars 2024
- de prendre part à toutes les délibérations.
- d'émettre tous votes et signer tous documents.

Le présent pouvoir conserve ses effets pour tout autre jour suivant² auquel cette réunion serait reportée pour une cause quelconque.³

Fait à Saint-Sulpice-la-Forêt, le :

¹ A n'utiliser qu'en cas d'absolue nécessité.

² Validité : trois reports au maximum.

³ Mention manuscrite : « Bon pour pouvoir » et signature.